

+

À une séance ordinaire du Conseil de la municipalité d'Henryville tenue le lundi 1^{er} juin 2020 à 20:00 h par visio conférence laquelle séance est enregistrée, sont présents les conseillers; Isabelle Deland, Léo Choquette, Valérie Lafond et Michel Lord sous la présidence de la mairesse, Mme Danielle Charbonneau formant quorum. Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement.

Également présente : Mme Sylvie Larose Asselin directrice générale et secrétaire-trésorière.

La mairesse, Madame Danielle Charbonneau, ouvre la séance à 20:00hrs.

Absents : Messieurs Patrick Wenning et Jean-Sébastien Roy conseillers.

Monsieur Léo Choquette prend son siège à 20 :05hrs.

**7349-06-2020
Ouverture de la
séance à huit clos**

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT que le ministre prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle;

CONSIDÉRANT l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par conférence téléphonique;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Valérie Lafond appuyé par Léo Choquette et résolu unanimement : « Que le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par visioconférence.

**7350-06-2020
Adoption de
l'ordre du jour**

Il est proposé par Michel Lord appuyé par Isabelle Deland et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que présenté en laissant le point autres sujets ouvert.

**7351-06-2020
Adoption du
procès-verbal
du 4 mai 2020**

Il est proposé par Valérie Lafond appuyé par Michel Lord et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal du 4 mai 2020.

**7352-06-2020
Adoption des
comptes à payer
du mois de mai et
ratification des
comptes déjà payés**

Il est proposé par Isabelle Deland appuyé par Léo Choquette et résolu à l'unanimité :

D'approuver la liste des paiements effectués au mois de mai 2020 totalisant la somme de : 56,335.14\$.

D'autoriser le paiement des comptes à payer du mois de mai 2020 au montant de :81,874.64\$

Pour un total de comptes à payer de: 138,209.78\$.

Je, soussignée, certifie que la municipalité possède les crédits nécessaires au paiement des comptes ci-haut mentionnés. En foi de quoi, je donne le présent certificat.

Sylvie Larose Asselin, Directrice générale
Secrétaire-trésorière

**Période de
questions**

Aucune question par courriel n'a été reçue du public.

7353-06-2020
Adoption d'une
politique de
télétravail

Considérant que la municipalité peut se doter d'une politique de télétravail non seulement pendant une période de pandémie, et qu'elle désire protéger la santé et la sécurité de ses travailleurs;

Considérant que le télétravail peut être fait sans négliger le travail à effectuer;

Considérant que le télétravail a fait ses preuves depuis trois mois et que tous les dossiers sont à jour;

Considérant que les états financiers et autres redditions de compte se sont faits par télétravail;

En conséquence, sur la proposition de Valérie Lafond appuyée par Léo Choquette, il est résolu à l'unanimité que le conseil municipal désire mettre en application une politique de télétravail.

7354-06-2020
Autorisation de
paiement QP
RIAEPHV 2^{ième}
versement

Considérant que la municipalité d'Henryville a adopté par sa résolution no. 7077-11-2019 les prévisions budgétaires de la RIAEPHV pour 2020;

En conséquence, sur la proposition de Michel Lord appuyée par Isabelle Deland, il est résolu à l'unanimité que la municipalité verse le 2^{ième} versement de la quote-part à la Régie intermunicipale d'approvisionnement en eau potable Henryville-Venise, au montant de : 33,919.00\$ tel que prévu au budget.

7355-06-2020
Autorisation de
paiement QP
MRC 2^{ième}
versement

Attendu que la municipalité a reçu la facture pour la quote-part de la MRC pour 2020;

Attendu que la municipalité doit verser le 2^{ième} versement avant le 1^{er} juillet;

En conséquence, il est proposé par Valérie Lafond appuyé par Léo Choquette et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise le paiement de 54,689.08\$ représentant le 2^{ième} versement de la Q.P. de la MRC pour 2020.

7356-06-2020
Autorisation de
paiement QP
MRC 2^{ième}
versement digues
et station de
pompage

Attendu que la municipalité a reçu de la MRC la facture pour la quote-part des digues et station de pompage pour 2020;

Attendu que la municipalité doit verser le 2^{ième} versement avant le 1^{er} juillet;

En conséquence, il est proposé par Michel Lord appuyé par Isabelle Deland et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise le paiement de 50,836.62\$ représentant le 2^{ième} versement de la Q.P. des digues et stations de pompage pour 2020.

7357-06-2020
FNX-Innov
station nautique
Ministre des
Finances MELCC
et MFFP

Attendu que la municipalité a mis en place le projet de station nautique de la Rivière Richelieu et de la Rivière du Sud et qu'elle autorise la mairesse et la directrice générale à signer tout document relatif à cet effet :

En conséquence, sur la proposition de Valérie Lafond appuyée par Michel Lord il est résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise le paiement de 692.\$ au MELCC et le paiement de 2006.32\$ au MFFP pour l'ouverture des dossiers.

7358-06-2020
Autorisation de
paiement
Ministère de la
Sécurité publique
SQ 1^{er}versement

Attendu que la municipalité a reçu la facture concernant les services de la Sûreté du Québec;

En conséquence, sur la proposition de Valérie Lafond appuyée par Léo Choquette, il est résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise le 1^{er} versement de la quote-part au Ministère de la Sécurité publique au montant de :108,512.\$

7359-06-2020
Paiement dernière
retenue Eurovia
(trottoirs)

Attendu que la municipalité a reçu une demande concernant le paiement de la dernière retenue concernant les trottoirs sur la rue Champagnat;

En conséquence, sur la proposition d'Isabelle Deland appuyée par Valérie Lafond, il est résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise le paiement de la dernière retenue pour les travaux de trottoirs de la rue Champagnat au montant de : 1838.28\$.

7360-06-2020 B. Frégeau décompte no. 8 Retenue (rue de l'Église/ St-Thomas)	<p>Attendu que la municipalité a reçu la facture concernant la retenue pour les travaux de la rue de l'Église et St-Thomas;</p> <p>En conséquence, sur la proposition de Valérie Lafond appuyée par Michel Lord, il est résolu à l'unanimité que la municipalité acquitte le montant de 7090.14 à B.Frégeau décompte progressif no 8.</p>
7361-06-2020 Installation anti- virus par IHR 6 postes de travail	<p>Attendu que la municipalité a été avisé que notre antivirus sera discontinué et devra par conséquent être remplacé;</p> <p>En conséquence, sur la proposition d'Isabelle Deland appuyée par Léo Choquette, il est résolu à l'unanimité que le conseil autorise la dépense tel que la proposition présentée en date du 17 avril et exécutée par IHR télécom.</p>
7362-06-2020 Excédent de fonctionnement affecté	<p>Attendu que le centre communautaire a été démoli en décembre 2019;</p> <p>En conséquence, sur la proposition de Valérie Lafond appuyée par Michel Lord, il est résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise un excédent de fonctionnement affecté au centre communautaire pour le montant de 75,000.\$</p>
7363-06-2020 Acquisition d'un appareil pour paiement par carte de débit	<p>Attendu que la municipalité désire faire l'acquisition d'un terminal sur comptoir pour les paiements par carte de débit chez Inova;</p> <p>Attendu que les frais mensuels seront de 40.\$ et de 0.05\$ par transaction;</p> <p>En conséquence, sur la proposition de Léo Choquette appuyé par Miche Lord, il est résolu à l'unanimité que la municipalité fasse l'acquisition de ce terminal.</p>
7364-06-2020 Remboursement politique familiale	<p>Attendu qu'une famille a fait une demande de remboursement au bureau municipal en regard avec notre politique familiale pour des activités sportives;</p> <p>En conséquence, sur la proposition de Valérie Lafond appuyée par Isabelle Deland, il est résolu à l'unanimité de rembourser une famille pour les activités sportives au montant de : 950.\$</p>
7365-06-2020 Acquisition d'un plexiglass pour la bibliothécaire	<p>Attendu la pandémie mondiale actuelle et pour la sécurité future de la bibliothécaire;</p> <p>En conséquence, sur la proposition de Valérie Lafond appuyée par Léo Choquette, il est résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise la directrice générale à entreprendre les mesures nécessaires pour faire l'acquisition d'un plexiglass pour la bibliothèque au montant de 235.\$ plus les taxes applicables.</p>
Rapport du directeur des services incendie	<p>Un rapport écrit a été transmis.</p>
7366-06-2020 Entente d'entraide intermunicipale St-Armand et Henryville	<p>Attendu que la municipalité de Saint-Armand nous a transmis un projet d'entente d'entraide intermunicipale pour le service incendie Saint-Armand et Henryville;</p> <p>Attendu que le conseil municipal a reçu une copie de ladite entente et qu'elle est recommandée par le directeur incendie M. Alain Héту;</p> <p>En conséquence, sur la proposition de Valérie Lafond appuyée par Isabelle Deland, il est résolu à l'unanimité d'accepter l'entente d'entraide intermunicipale.</p>
7367-06-2020 Entente d'entraide intermunicipale St-Alexandre et Henryville	<p>Attendu que la municipalité d'Henryville a préparé une entente d'entraide intermunicipale relative aux services incendie Henryville et St-Alexandre;</p> <p>En conséquence, il est proposé par Valérie Lafond appuyé par Léo Choquette et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise la directrice générale a expédié le projet d'entente d'entraide intermunicipale à la municipalité de St-Alexandre pour approbation.</p>

7368-06-2020 Soumission écussons brodés et autocollants	<p>Attendu que la compagnie Tan-Ex a expédié une soumission en date du 14 mai concernant des écussons brodés et des autocollants pour le service incendie d'Henryville;</p> <p>En conséquence, sur la proposition d'Isabelle Deland appuyée par Michel Lord, il est résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise la dépense tel que la soumission présentée.</p>
Dépôt du rapport de l'inspecteur municipal	<p>Le rapport de l'inspecteur municipal est déposé.</p>
7369-06-2020 Contrat lignage de rues	<p>Attendu que des appels d'offres pour le lignage de rues ont été envoyés par invitation à 3 fournisseurs;</p> <p>Attendu que l'ouverture des soumissions a eu lieu mercredi 20 mai à 10 :45hrs;</p> <p>En conséquence, sur la proposition de Valérie Lafond appuyée par Léo Choquette, il est résolu à l'unanimité que la municipalité octroie le contrat de lignage de rues, prix demandé au kilomètre (1 ligne de rive et 1 ligne de centre plus la ligne pointillée) selon la vérification sur place sur environ ± 68 km avant le 19 juin pour l'année 2020 à Marquage et Traçage du Québec lequel est conforme, pour un montant total de 189.\$ du kilomètre excluant les taxes applicables.</p> <p>Soumissionnaires : Marquage et Traçage du Québec : 189.\$ du km :12,852.\$ Lignes Maska : 398.\$ du km :27,064.\$</p>
7370-06-2020 Contrat d'asphaltage Rang Bord de l'eau	<p>Attendu qu'un appel d'offre pour le contrat d'asphaltage du Rang Bord de l'eau et rechargement d'accotement a été mis sur le site SEAO;</p> <p>Attendu que l'ouverture des soumissions a eu lieu mercredi 20 mai à 11 :00hrs;</p> <p>En conséquence, sur la proposition de Michel Lord appuyée par Valérie Lafond, il est résolu à l'unanimité que la municipalité octroie le contrat pour l'asphaltage du Rang Bord de l'Eau et rechargement d'accotements à Construction Techroc plus bas soumissionnaire lequel est conforme, au montant de : 154,520.\$ excluant les taxes applicables.</p> <p>Soumissionnaires : MSA : 159,550.\$ Sintra Inc. : 194,050.\$ Pavage Axion inc. : 178,563.\$ Pavages Maska inc. : 156,649.\$ Construction Techroc : 154,520.\$ Pavage MCM : 184,490.\$ Eurovia Qc. Construction Bromont : 173,000.\$ Eurovia Qc. Construction Carignan : 213,041.\$ Les Entreprises Denexco : 159,800.\$</p>
7371-06-2020 Remboursement Rémi Drapeau achat de masques	<p>Attendu que M. Rémi Drapeau a fait l'acquisition de masques de protection pour la voirie;</p> <p>En conséquence, sur la proposition de Valérie Lafond appuyée par Isabelle Deland, il est résolu à l'unanimité de le rembourser pour un montant de : 58.90\$.</p>
7372-06-2020 Changement de cellulaire service des loisirs et voirie	<p>Attendu que Mme Geneviève Lavoie, pour le service des loisirs et la voirie municipale ont des cellulaires désuets;</p> <p>Attendu que le cellulaire de Mme. Lavoie a été remplacé par Bell sans aucun coût, et que le cellulaire de la voirie représente une dépense de 199.\$ pour le cellulaire et 67.94\$ pour l'étui et le protecteur d'écran avec un contrat de protection de 3 ans;</p> <p>En conséquence, sur la proposition de Michel Lord appuyée par Valérie Lafond, il est résolu à l'unanimité que le conseil autorise le remplacement dudit cellulaire par la compagnie Bell.</p>

7373-06-2020
Travaux Cours
d'eau Rivière du
Sud, branche 52

Attendu que des prix ont été demandés à deux fournisseurs pour des services professionnels concernant des travaux à effectuer à la Rivière du Sud, branche 52;

En conséquence, sur la proposition de Valérie Lafond appuyée par Isabelle Deland, il est résolu à l'unanimité que la municipalité octroie le contrat à TetraTech au montant forfaitaire de 10,000.\$.

7374-06-2020
Acquisition de
bottes de travail
Rémi Drapeau
(Uniforme
Beaudin)

Attendu qu'un prix a été demandé à Uniforme Beaudin pour des bottes de travail pour Rémi Drapeau employé de voirie,

En conséquence, sur la proposition de Valérie Lafond appuyée par Michel Lord, il est résolu à l'unanimité d'autoriser M. Drapeau à faire l'acquisition de bottes de travail au montant de : 229.95\$ taxes incluses.

7375-06-2020
Régularisations
Rang Lamoureux

Attendu que des travaux du MTQ sont prévus sur le rang Lamoureux pour reconstruire le pont traversant le cours d'eau Adams;

Attendu que l'emprise municipale existante n'est pas suffisamment large pour permettre au MTQ de procéder aux travaux;

Attendu que les fossés de chaque côté de la route sont hors de l'emprise;

Attendu le plan d'arpentage préparé par l'arpenteur Daniel Jodoin pour le MTQ;

Attendu que l'article 73 de la Loi sur les compétences municipales nous permettrait de régulariser la situation;

Attendu que la Municipalité d'Henryville doit s'entendre avec la Municipalité de Saint-Sébastien pour régulariser la route;

En conséquence, sur la proposition de Valérie Lafond appuyée par Léo Choquette, il est résolu à l'unanimité que le conseil municipal est en accord avec la demande du MTQ conditionnellement à l'acceptation du projet par la municipalité de Saint-Sébastien pour la régularisation du Rang Lamoureux.

7376-06-2020
Régularisations
Rang Melaven

Attendu que l'emprise municipale existante du rang Melaven a été modifiée par la rénovation cadastrale en 2013;

Attendu que le fond du rang Melaven est devenu un chemin privé;

Attendu qu'il y a un problème de déneigement au fond de ce rang;

Attendu que l'article 73 de la Loi sur les compétences municipales nous permettrait de régulariser la situation en permettant à la Municipalité de se réappropriier la propriété du rang;

En conséquence, sur la proposition de Valérie Lafond appuyée par Léo Choquette, il est résolu à l'unanimité que le conseil municipal demande un avis légal afin de voir si la municipalité peut ou doit régulariser la situation.

7377-06-2020
Aménagement rue
Marie-René

Attendu que des constructions sont sur le point d'être finalisées au bout de la rue Marie-René;

Attendu que le bout de la rue n'est pas aménagé convenablement;

Attendu qu'il faut que la Municipalité procède à l'aménagement de la rue afin de permettre au futur résidant d'accéder à leur propriété;

En conséquence, sur la proposition de Valérie Lafond appuyée par Isabelle Deland, il est résolu à l'unanimité que la Municipalité demande des soumissions pour aménager la rue en pierre en 2020.

Monsieur Léo Choquette, conseiller se retire à 20:33 hrs. déclarant des intérêts pécuniers indirects dans la prochaine résolution.

**7378-06-2020
Réservoir de
stockage de
matières
résiduelles
fertilisantes**

Attendu que la Municipalité d'Henryville a reçu une demande d'autorisation à la CPTAQ pour l'entreprise 9055-0344 Québec inc.;

Attendu que cette demande a pour but de permettre la construction de deux réservoirs de stockage de matière résiduelle fertilisante (MRF) sur les lots 4 775 990 et 4 776 838;

Attendu que cette demande est conforme aux règlements en vigueur sur le territoire de la Municipalité d'Henryville;

Attendu qu'en vertu de l'article 58.2 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles, RLRQ, chapitre P-41.1*, la Municipalité doit recommander à la CPTAQ les demandes d'autorisation en se basant sur les dispositions 62 de la Loi, soit :

1° le potentiel agricole du lot et des lots avoisinants;

2° les possibilités d'utilisation du lot à des fins d'agriculture;

3° les conséquences d'une autorisation sur les activités agricoles existantes et sur le développement de ces activités agricoles ainsi que sur les possibilités d'utilisation agricole des lots avoisinants notamment, compte tenu des normes visant à atténuer les inconvénients reliés aux odeurs inhérentes aux activités agricoles découlant de l'exercice des pouvoirs prévus au paragraphe 4° du deuxième alinéa de l'article 113 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (chapitre A-19.1);

4° les contraintes et les effets résultant de l'application des lois et règlements, notamment en matière d'environnement et plus particulièrement pour les établissements de production animale;

5° la disponibilité d'autres emplacements de nature à éliminer ou réduire les contraintes sur l'agriculture, particulièrement lorsque la demande porte sur un lot compris dans une agglomération de recensement ou une région métropolitaine de recensement telle que définie par Statistique Canada ou sur un lot compris dans le territoire d'une communauté;

6° l'homogénéité de la communauté et de l'exploitation agricoles;

7° l'effet sur la préservation pour l'agriculture des ressources eau et sol sur le territoire de la municipalité locale et dans la région;

8° la constitution de propriétés foncières dont la superficie est suffisante pour y pratiquer l'agriculture;

9° l'effet sur le développement économique de la région sur preuve soumise par une municipalité, une communauté, un organisme public ou un organisme fournissant des services d'utilité publique;

10° les conditions socio-économiques nécessaires à la viabilité d'une collectivité lorsque la faible densité d'occupation du territoire le justifie.

Pour ces motifs, il est proposé par Valérie Lafond appuyée par Michel Lord et résolu à l'unanimité que la Municipalité recommande à la CPTAQ d'autoriser la demande présentée afin de permettre la construction de deux réservoirs de stockage de matière résiduelle fertilisante (MRF) sur les lots 4 775 990 et 4 776 838.

M. Léo Choquette, conseiller reprend son siège à 20 :34 hrs.

7379-06-2020
Formation Mme.
Lavoie, dma

Attendu que Mme Lavoie doit suivre une formation par année afin de garder son titre de directrice municipale agréée avec l'Association des Directeurs municipaux du Québec;

En conséquence, sur la proposition de Valérie Lafond appuyée par Michel Lord, il est résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise la dépense pour la formation : Pratiques de gestion municipale de la communication à l'atteinte des résultats donnée par l'ADMQ au montant :390.\$plus taxes.

7380-06-2020
Schéma de
couverture de
risques

SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE DE DEUXIÈME GÉNÉRATION / ADOPTION DES MODIFICATIONS ET DU PLAN DE MISE EN OEUVRE

CONSIDÉRANT QUE, conformément à l'article 30 et 20 de la *Loi sur la sécurité incendie* (L.R.Q.,C.s-3.4), la Municipalité Régionale de Comté du Haut-Richelieu doit adopter et soumettre son projet de Schéma de couverture de risques en sécurité incendie de deuxième génération modifié au ministre de la Sécurité publique pour approbation;

CONSIDÉRANT QUE les dispositions prévues à l'article 16 de la loi stipulent que chaque municipalité locale visée par le schéma de couverture de risques en sécurité incendie doit procéder à l'adoption des modifications et du plan de mise en œuvre prévu pour leur territoire respectif;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil de la municipalité d'Henryville ont pris connaissance du contenu des modifications et du plan de mise en œuvre du projet de modification du schéma de couverture de risques en sécurité incendie de deuxième génération et se disent en accord avec ce dernier;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Valérie Lafond appuyée par Léo Choquette, il est résolu à l'unanimité :

Que le conseil de la municipalité d'Henryville adopte les modifications et le plan de mise en œuvre intégré au projet de modification du schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la Municipalité régionale de comté du Haut-Richelieu de deuxième génération;

De transmettre la présente à la Municipalité régionale de comté du Haut-Richelieu.

7381-06-2020
Rapport du maire

Attendu que la mairesse dépose à la séance du 1^{er} juin les faits saillants du rapport concernant les états financiers 2019 préparé par la Firme Raymond Chabot Grant Thornton et que les citoyens ont 15 jours suivant la publication sur le site de la municipalité pour poser leurs questions par courriel et que les réponses seront données à la séance subséquente,

En conséquence, sur la proposition de Valérie Lafond appuyée par Isabelle Deland, il est résolu à l'unanimité que la mairesse dépose ledit rapport à savoir :

Les revenus de fonctionnements totalisent 2 929 085.\$ et les charges et affectations pour l'ensemble des services municipaux s'élèvent à 2 916 439.\$. L'excédent accumulé non affecté au 31 décembre 2019 se chiffre à 11 150.\$

Au 31 décembre 2019, l'endettement net à long terme de l'administration municipale atteignait 166 932.\$. En conclusion, nous pouvons dire que la municipalité est en bonne situation financière compte tenu des résultats obtenus.

7382-06-2020
Arrêt location de
la déchiqueteuse

Attendu que la déchiqueteuse date de 1998 et que plusieurs réparations sont à exécuter après chaque location;

En conséquence, sur la proposition de Valérie Lafond appuyée par Léo Choquette, il est résolu à l'unanimité que la municipalité n'offrira plus la location ou le prêt de la déchiqueteuse.

7383-06-2020
Installation
nouveau disque
d'embrayage

Attendu que l'installation d'un nouveau disque d'embrayage est nécessaire au bon fonctionnement du tracteur (hiver/été) X595 et qu'une soumission a été demandée à Garage Patenaude;

En conséquence, sur la proposition de Valérie Lafond appuyée par Léo Choquette, il est résolu à l'unanimité que le conseil autorise la dépense au montant de 1526.92\$ taxes incluses.

Période de
questions

Aucune question par courriel n'a été reçue du public.

7384-06-2020
Levée de la séance

Sur la proposition d'Isabelle Deland appuyée par Léo Choquette, il est résolu à l'unanimité que la séance soit levée à 21 :05hrs.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je, soussignée, Sylvie Larose Asselin, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie que la municipalité d'Henryville dispose des crédits nécessaires suffisants pour le paiement des déboursés reliés aux résolutions adoptées à cette séance.

.....
Sylvie Larose Asselin

.....
Danielle Charbonneau, mairesse

.....
Sylvie Larose Asselin, Directrice générale
Secrétaire-trésorière

« Je, Danielle Charbonneau, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal ».

